



« ENTRE GÉNÉALOGIE, HISTOIRE ET PATRIMOINE »

Nouvelles de CHEZ NOUS

BULLETIN D'INFORMATION DE LA FÉDÉRATION DES ASSOCIATIONS DE FAMILLES DU QUÉBEC



Vol. 10, n° 8, août 2021

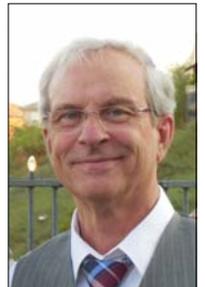
Message du président

La reprise des activités

Si tout se passe bien, nous devrions progressivement revenir à une vie plus normale à compter de cet automne. Il est temps de penser à une certaine mise à jour des informations se rapportant au fonctionnement de la Fédération. Le prochain rapport annuel permettra aussi de faire le point là-dessus en prévision d'une assemblée générale de type traditionnel, la première en trois ans, au printemps 2022.

Entre-temps, nous prévoyons toujours une assemblée générale pour le 30 octobre 2021, qui vise surtout à permettre des retrouvailles. Ce pourrait être aussi une occasion de réfléchir sur quelques pistes formulées dans les *Nouvelles de Chez nous* au cours de la dernière année, notamment par l'Association des familles Richard au numéro de février. Il a été question de favoriser la multiplication des rencontres autour de familles élargies qui sont identifiables à un patronyme, mais sans pour autant qu'il soit nécessaire qu'une association de familles soit elle-même impliquée. Peut-on à titre d'exemple encourager la tenue de telles activités dans nos bulletins et en faire état par la suite? Plus récemment, il a également

été question du 350^e anniversaire de nombreuses seigneuries en 2022. Est-ce qu'il y a là une occasion à saisir?



Michel Bérubé

Depuis 2017, la FAFQ a évolué différemment parce qu'elle ne bénéficiait plus d'une subvention gouvernementale, ce qui la prive de la possibilité de se doter d'un personnel permanent. Nous fonctionnons depuis sur la base de contrats pour chaque service requis. Un local plus modeste a quand même été maintenu et le bail renouvelé de nouveau cette année. Celui-ci sert de point de chute pour le courrier des associations qui le souhaitent, mais qui sont de moins en moins nombreuses à tirer profit de ce service. Avec la pandémie, le local a par ailleurs été très peu utilisé, notre secrétariat fonctionnant en mode virtuel. Devons-nous aller plus loin encore en termes d'un fonctionnement virtuel?

Les *Nouvelles de Chez nous* qui servaient surtout à publiciser la tenue des activités organisées par des associations membres ont également évolué pendant la pandémie. Les annonces ayant trait à des activités ont été complètement remplacées par des textes de fond. Avec



la reprise des activités, il sera possible de revenir à une formule plus traditionnelle tout en maintenant quelque peu l'approche adoptée plus récemment. Est-ce cependant la meilleure façon de nous tenir au courant de la vie de nos associations? Peut-être nos membres ont-ils une idée là-dessus.

Au début de 2021, le conseil d'administration de la FAFQ a par ailleurs accepté de réduire de 2\$ à 1\$ la contribution demandée aux associations pour chacun de leurs membres à vie. Une décision devra être prise à ce sujet pour 2022. En prévision de celle-ci, il y aurait lieu de regarder notre situation financière le 30 octobre et l'impact de la décision mise en œuvre en janvier dernier.

La pandémie nous a enfin obligés à maintenir notre conseil d'administration sans le modifier au cours des deux dernières années. Nous devons commencer à réfléchir sur sa composition et son éventuel renouvellement lors de l'assemblée générale de 2022. Devons-nous apporter des changements à nos règlements dans le contexte post-pandémie? Voilà de quoi nous occuper le 30 octobre prochain même s'il ne s'agit pas tout à fait d'une A.G. régulière.

Le courrier des lecteurs

Madame / Monsieur

En lisant les Nouvelles de CHEZ-NOUS, j'ai relevé une erreur. M'intéressant à la généalogie, je suis sensibilisée au fait de bien rapporter les informations de notre histoire.

Dans l'article « Livres de recettes » par Louise Gagné (880) du bulletin No.105 juin 2019 de l'Association Gagné-Bellavance, il est écrit en regard du livre de « Cuisine raisonnée » : « C'était un manuel destiné à des élèves, puisqu'il est né dans un Institut familial à Kamouraska... ».

On aurait dû écrire : « C'était un manuel adapté aux élèves des cours élémentaires de l'École normale classico-ménagère de Saint-Pascal » .

J'ai en main la première édition de 1919, celle de ma mère et son diplôme.

La possession de ces documents démontrent la véracité de ces corrections.

Le nom « Institut familial Chanoine-Beaudet » sera donné plus tard en regard de la persévérance d'un grand bâtisseur, Alphonse Beaudet.

Toujours un plaisir de vous lire,

Estelle Richard
Saint-Pascal



D'un Marler à l'autre

Par Michel Bérubé

Au numéro de juin, je décrivais dans un texte portant sur la journée du 17 mai 1985 comment deux juristes nommés Bérubé ont été appelés à présenter ce jour-là les propositions constitutionnelles du gouvernement Lévesque aux émissaires du gouvernement Mulroney, venus à Québec pour se les faire expliquer. J'y reviens pour souligner de drôles de coïncidence, notamment l'étroitesse des liens de parenté qui existent entre les Bérubé et les Lévesque depuis, semble-t-il, la nuit des temps.

L'ancêtre Robert Lévesque provenait en effet d'un village voisin (Hautot-St-Sulpice) de celui de l'ancêtre Damian Berrubé (Rocquefort) en Haute-Normandie. Ils sont venus ici sur le même navire, en 1671. Leurs terres étant proches l'une de l'autre, de nombreux mariages Bérubé-Lévesque ou Lévesque-Bérubé ont ensuite été célébrés, cinq chez l'aîné de Damian, Pierre, dont celui de Dorothee Bérubé, ancêtre du Premier ministre René Lévesque, quatre également chez le cadet Mathurin, et trois chez André, fils de Pierre, dont les descendants représentent la lignée la plus nombreuse des Bérubé.

Puisqu'il est question de coïncidences, il y en a une autre qui concerne plus particulièrement George Marler (1901-1981), cet éminent représentant de la communauté anglophone de Montréal. Lors du débat sur la nationalisation des compagnies qui allaient être intégrées à Hydro-Québec, notamment lors du fameux Lac-à-l'Épaulé de septembre 1962, Marler a été le ministre du gouvernement Lesage qui s'est le plus opposé au projet que pilotait René Lévesque. À la fois notaire, conseiller financier du gouvernement Lesage et ancien ministre fédéral, Marler était influent. Il avait d'ailleurs assumé par intérim la chefferie du Parti libéral du Québec, en 1949-50, lors du départ d'Adélard Godbout. C'est finalement Jean Lesage qui trancha le débat, après beaucoup d'hésitation, en donnant raison à René Lévesque plutôt qu'à George Marler, qui était par ailleurs soutenu par plusieurs membres du conseil des mi-

nistres. Il y eut ensuite une campagne électorale sous le thème « Maîtres chez nous! »

Cela m'amuse de penser que le destin des Marler et des Bérubé s'est lui aussi déjà croisé. Les Archives nationales du Royaume Uni (*United Kingdom National Archives* ou UKNA) possèdent en effet le testament de *John Barube*, bourgeois de Coventry, en Angleterre, qui date de 1519. Dans ce testament est inscrit le nom du *youster* Richard Marler. Mentionnons en passant que le nom de l'ancêtre Damian apparaît aussi dans son acte de décès, en 1688, comme *Damianus Barube*. Ceci dit, Richard Marler est connu comme un des hommes les plus riches d'Angleterre au début du XVI^e siècle. Le terme *youster* pourrait signifier un disciple de St-Juste, Richard et John devant faire partie d'une guilde ou confrérie de marchands internationaux qui exportaient de la laine anglaise vers les Flandres. La ville de Coventry est déjà associée depuis longtemps alors au commerce international en relation avec York. Leurs marchandises, destinées à Calais, transitaient par le port de Boston, sur la côte est de l'Angleterre. Les marchands de Coventry et de York entretenaient une relation privilégiée avec Calais, demeurée une colonie anglaise sur le territoire de France à la fin de la Guerre de Cent ans en 1453. Cette ville est aussi le siège des marchands de laine anglais surnommés « staplers ». Calais ne redevient française qu'en 1558.

De là, les *staplers* fréquentaient les foires importantes de Bruges et Anvers, en plus du pays entourant Calais¹. *Yorkshire as well as Leicestershire, Suffolk and the Cotswolds were major suppliers of wool for Europe which produced 40% of the revenue in Edward III's time (avant 1377) and thus it is likely that members of the families of Yorkshire were well acquainted with Calais*².

À la fin du XV^e siècle se produisit cependant une petite révolution dans l'industrie du textile. Plusieurs activités se déplacèrent ainsi des Flandres vers Rouen. Des

¹ POWER, Eileen Edna, *Medieval People*, page 168.

² Source : <http://www.geocities.com/Heartland/Lane/8771/hastings.html>



Anglais et des Flamands se joignirent à ce mouvement. L'apparition à Rouen des Berrubé/Barubé date sans doute de cette époque. Un Jehan Berrubé est par la suite présent dans le faubourg de St-Gervais en 1562, là où deux corporations sont influentes, celle des toiliers et celle des drapiers.

Admettons en dernier lieu que le nom Marler n'est pas aussi courant que ceux de Smith, Brown ou Johnson. De plus, George Marler ne descend pas nécessairement de Richard Marler, qui a vécu quatre siècles avant lui. Il est quand même amusant de penser que les noms de certaines familles, peut-être aussi leur destin, se croisent et se recroisent au fil de l'Histoire et malgré les distances géographiques.

LE RASSEMBLEMENT 2021 DES MEMBRES DE L'ASSOCIATION DES GAUTHIER D'AMÉRIQUE

aura lieu le dimanche 26 septembre 2021 à l'Hôtel Au Vieux Bardeau

479, Chemin du Roy, Deschambault. G0A 1S0

Le 300^e anniversaire de l'arrivée de Pierre Gauthier à Deschambault (1720) – souche 022

sera à l'honneur.

Le programme final de la rencontre sera disponible très bientôt.

Rita Gauthier
Secrétaire-trésorière
Association des Gauthier d'Amérique

Les perles de Youtube...

Secrets d'histoire : Voltaire ou la liberté de pensée

<https://www.youtube.com/watch?v=rtzYbp4lyqo>

La face cachée d'Hiroshima

https://www.youtube.com/watch?v=0jFr-O9Z_vk

Les Grands Mythes : l'Odyssée, Premier Recueil (épisodes 1+2+3+4+5) (Arte)

<https://www.youtube.com/watch?v=ccQCs0ZngyA>

Le dernier des Tsars, la famille Romanov (1/3) : Nicolas et Alix

https://www.youtube.com/watch?v=hR3IU_81h_8

Propos et confidences de Romain Gary

<https://www.youtube.com/watch?v=FILIHGrjLTE>

Hubert Reeves, l'origine de la vie

<https://www.youtube.com/watch?v=X1yJsJxB82Y>



La persistance des erreurs en généalogie - Le cas des deux Pierre Roy

Par Pierre Ducharme

Association des Charron et Ducharme # 19
Association des familles Roy d'Amérique # 275

Introduction

Comme chacun le sait par expérience, les fausses données ont la vie dure. En effet, une fois publiée, une information demeure accessible; elle peut donc être reprise, et ainsi s'imposer progressivement. Il est même possible qu'elle se prête à des développements dépassant la source originale. L'information devient alors une vérité alternative, comme disait Donald Trump !

En généalogie, plusieurs raisons peuvent expliquer la naissance et la persistance dans le temps d'une erreur. Premièrement, les sources primaires (registres paroissiaux, actes notariés, etc.) ont jusqu'à récemment été difficiles d'accès; en conséquence, le recours aux sources secondaires ou tertiaires (répertoires de BMS, monographies, etc.) s'impose d'emblée. Deuxièmement, le nombre d'ancêtres est relativement élevé et le nombre de chercheurs est faible; dans ce cas, à moins de vérifier chacun des éléments d'une information, celui qui la trouve est porté à s'y fier, à plus forte raison s'il la trouve dans plus d'une source. Les journalistes ne procèdent pas autrement, à ceci près qu'ils sont incités constamment à utiliser deux sources distinctes l'une de l'autre, et non pas deux sources dont l'une découle de l'autre.

Nous avons au Québec un exemple fameux d'une telle situation: la persistance de la réputation désastreuse qui a été faite aux Filles du Roy à partir des commentaires malveillants du baron de Lahontan dans son ouvrage publié en 1703. Après avoir parlé des troupes du Régiment de Carignan, il écrit ceci: «Après ces premiers habitants vint une peuplade utile au païs & d'une belle décharge pour le Royaume. C'étoit une petite flote chargée d'Amasones de lit & de troupes femelles d'embarquement amoureux. Ces nonnes de Paphos ou de Cythère¹ apportoient la bénédiction. L'on m'a conté les cir-

constances de leur arrivée & j'aime trop à vous divertir pour ne vous en point faire part. Ce chaste troupeau étoit mené au pâturage conjugal par de vieilles & prudes bergères venues sur plusieurs vaisseaux chargez de filles de moyenne vertu envoyées de France sous l'intendance de Talon pour prendre mari en Nouvelle-France et ... que les époux choisissent de la manière que le boucher va choisir les moutons au milieu d'un troupeau»²

Bref, pour Lahontan, les Filles du Roy étaient des prostituées. Tous les chercheurs sérieux ont démontré depuis longtemps la fausseté de ces propos sexistes et méprisants, et il me semble qu'ils ont de moins en moins cours au Québec. Toutefois une recherche rapide sur le web démontre qu'ils sont encore bien vivace chez les Anglo-Saxons³. D'où l'un des objectifs de la Société d'histoire des Filles du Roy, «Réhabiliter dans l'opinion publique ces quelques 8000 femmes venues en Nouvelle-France de 1663 à 1673 pour peupler la colonie naissante».

L'erreur exposée ci-après n'a pas de très loin la même importance historique, évidemment. Il en résulte que sa persistance n'en est que plus difficile à contrer, puisqu'il semble que je sois le seul à m'y être intéressé, C'est qu'elle implique un ancêtre à moi en ligne maternelle directe, Pierre Roy, pionnier de Laprairie.

Les deux Pierre Roy

On estime généralement que plus de 30 porteurs du patronymes Roy (ou Duroy, Leroy) ont immigré en Nouvelle-France entre 1608 et 1763. De ce nombre, 24 ont fait souche⁴, dont trois seulement se prénommaient Pierre ou Jean-Pierre et ont immigré au XVII^e, période où les événements qui nous intéressent sont survenus.

¹ Îles grecques où étaient situés des temples consacrés à Aphrodite, déesse de l'amour.

² <https://ossau-katahdin.fr/le-baron-de-lahontan-et-les-filles-du-roy/>, consulté le 2021-05-19.

³ Dawson, Nicolas-M: *The Filles du roy sent to New-France: Protestant, Prostitute, or Both ?* <https://www.jstor.org/stable/41298906?seq=1>, consulté le 2021-05-19.

⁴ Association des familles Roy: <https://famillesroy.org/ancetres/les-24/>, consulté le 2021-05-19.



Comme l'un de ces trois n'a pas quitté la région de Québec, il est temps de présenter les deux autres Pierre Roy, par ordre de date d'immigration.

No 1: Pierre Roy, habitant de Laprairie.

Ce Pierre Roy est né en 1643 à Saint-Michel-le-Cloucq en Poitou, fils de Charles Roy et de Jeanne Boyer. Il est cité pour la première fois au recensement 1666, alors qu'on le retrouve domestique engagé chez Jacques Leber à Montréal. Comme ce recensement a été réalisé à l'hiver 1665-1666, Pierre est forcément arrivé en 1665 ou peu avant. Il n'est cependant inscrit dans aucune des listes de passagers des années antérieures, qui sont cependant lacunaires⁵.

Après son mariage avec Catherine Ducharme le 1672-01-12, Pierre s'installe dans la Seigneurie de Laprairie, où naît leur premier enfant en 1674. C'était le premier, mais pas le dernier: le couple Pierre Roy & Catherine Ducharme en aura 16 autres, tous nés et baptisés à Laprairie, sauf deux qui le seront à Montréal⁶. Mentionnons que Catherine Ducharme était la nièce de Fiacre Ducharme, l'un des pionniers de la Grande recrue de 1653, également pionnier de Laprairie.

Pierre apparaît dans de nombreux actes notariés et actes d'état civil, et tous les ouvrages traitant de l'histoire de Laprairie le mentionnent. Je n'en citerai qu'un: le 1683-07-12 (retenez cette date), il achète une concession de Claude Caron⁷. Au recensement de 1681, Pierre Roy habite à Laprairie avec sa femme et ses six premiers enfants⁸.

No 2: Pierre Roy, habitant de l'île-Jésus.

Peu de choses sont connues à son sujet. Selon Jetté, il était originaire du Poitou, mais on ignore les noms de ses parents; il est confirmé à 20 ans le 1681-07-10 à Repentigny^{9,10}. Il n'est pas cité au Fichier Origine, la date

de son arrivée n'est pas connue, et le recensement de 1681 ne mentionne aucun adulte de ce nom à Repentigny ou dans les environs; cependant ce document nous apprend qu'un nommé Pierre, âgé de 20 ans, réside chez le couple Michel Brisson et Suzanne Lisserasse, l'une des quatre familles de l'Île Jésus. Toujours selon Jetté, ce Pierre Roy épouse à l'Île Jésus vers 1688, François Dagenais (Pierre & Anne Brandon). Le couple à trois enfants, dont la dernière est un enfant posthume puisque son père décède aux mains de Iroquois en fin juillet 1692, mais la sépulture n'est inscrite à Montréal que le 1697-02-06.

Les accusations criminelles contre Pierre Roy

Dans un livre publié en 1972, *La vie libertine en Nouvelle-France au XVII^e siècle*, l'ethnologue et écrivain Robert-Lionel Séguin rapporte qu'un habitant de l'île Jésus, Pierre Roy, aurait tenté à l'été 1683, autant par la douceur que par les menaces, de séduire Marie-Barbe Théodore dite Masson, épouse d'Antoine-François Dorimet dit Lalande. La belle ayant résisté à ses avances, il aurait provoqué tout un esclandre en la traitant de putain et en menaçant de lui couper le nez et ce, à la porte même de l'église de Lachenaie, après la messe dominicale du 20 juin. Il ne fallut rien de moins que l'intervention du curé et du seigneur Le Gardeur pour calmer notre homme, qui fut néanmoins incarcéré quelques jours plus tard, à la suite d'une plainte de l'époux de Marie-Barbe¹¹.

Loin de se rétracter lorsque interrogé par l'officier de justice Jean-Baptiste Migeon de Branssat, Roy se vante d'avoir partagé la couche d'une demi-douzaine de jeunes femmes de Lachenaie, de Repentigny et de l'Île Jésus, dont il donne d'ailleurs les noms, cités par Séguin. Ce serait tout un exploit, si on considère qu'au recensement de 1681, la population féminine d'âge nubile, dans les trois endroits précités, s'élevait à 39 personnes^{12,13}.

⁵ Navires venus en Nouvelle-France des origines à 1699: <https://naviresnouvellefrance.net/>, consulté le 2021-05-21.

⁶ Jetté, René: *Dictionnaire généalogique des familles du Québec*, p. 1019. P.U.M. 1983.

⁷ Maugué Claude: vente d'une habitation de 40 arpents près du fleuve St-Laurent, par Claude Caron de la Prairie de la Madeleine, à Pierre Roy, de la prairie St-Lambert, 1683-07-12

⁸ Sulte, Benjamin: *Histoire des Canadiens-français*, vol. 5, p. 71.

⁹ Jetté, René: dictionnaire généalogique des familles du Québec., p. 1018. Montréal, 1983.

¹⁰ Charbonneau, Hubert, et Légaré, Jacques: *op. cit.*, vol. 6. *Confirmations*.

¹¹ Robert-Lionel Séguin: *La vie libertine en Nouvelle-France au XVII^e siècle*, volume 1, p. 5-65,

¹² Paquette, Marcel: *Histoire de l'Île Jésus*, p. 24.

¹³ Charbonneau, H.; Légaré, J. :*Répertoire des actes de baptême, mariage, sépulture et des recensements du Québec ancien*, vol. 6.



Reconnu coupable de scandale public et de propos difamatoires, Roy est condamné, le 2 août 1683, à se rétracter publiquement à la porte de l'église de Lachenaie, ce qu'il fait, et à payer une amende de dix livres incluant les frais d'entrée et de sortie de prison, ce dont il s'acquitte également fort promptement, puisque le 31 août, le greffier, Claude Maugué, confirme qu'il a payé sa dette à la société et qu'aucune charge n'est retenue contre lui. Il était probablement temps pour lui de se faire oublier; on imagine sans peine l'attitude des hommes des environs à son égard. Bref, à la suite des témoignages accablants réunis contre lui, dont l'historien Séguin donne le détail, Pierre Roy avoue sa culpabilité et est condamné. Le tout est confirmé par les actes judiciaires cités par Séguin. Au plan judiciaire, une affaire classée.

1972: La confusion de Robert-Lionel Séguin

Les faits sont limpides et à l'évidence le coupable est Pierre Roy de l'Île-Jésus. Mais Séguin va vite en affaires et pour lui, le coupable est Pierre Roy, époux de Catherine Ducharme, habitant de Laprairie. Séguin avait-il puisé cette information dans un autre texte ou en était-il l'initiateur, je l'ignore. Quoi qu'il en soit, il y avait manifestement erreur sur la personne. Rappelons qu'en 1683 Pierre Roy No 1 habitait Laprairie depuis au moins son mariage en 1672, qu'il avait sept enfants dont le plus récent, Jean, avait été baptisé le 1683-02-23, et qu'il avait acheté une concession le 1683-07-12. On ne voit pas très bien quand il aurait eu le temps de venir folâtrer à l'Île Jésus et dans les environs.

Je n'ai pris connaissance du texte de Séguin que dix ans plus tard. Surpris, j'ai fait une recherche rapide et rédigé un court article pour rétablir les faits; cet article a été publié en 1982 dans la revue de la Société généalogique canadienne-française, *Mémoires*¹⁴. J'ai récidivé en 1998 dans un article publié dans le bulletin de l'Association des familles Roy d'Amérique, *Les Souches*¹⁵. Je suis d'ailleurs membres de ces deux organisations. Candidement et naïvement, j'avais cru mettre le point final à cette erreur. La suite me prouva que non.

2001: L'ambiguïté de Michel Langlois

Quelques années plus tard, soit en 2001, dans son *Dictionnaire biographique des ancêtres Québécois 1608-1700*, le prolifique auteur et généalogiste Michel Langlois mentionne les deux Pierre Roy. Ses propos sont toutefois ambigus: d'un côté, il reprend dans la notice de Pierre Roy de Laprairie les faits de 1683 rapportés plus haut; d'un autre côté, à la notice suivante, celle de Pierre Roy de l'Île-Jésus, il mentionne que Robert-Lionel Séguin «confond Pierre Roy de l'Île-Jésus avec Pierre Roy de Laprairie»¹⁶.

2017: La confusion de Robert-Lionel Séguin, prise 2

Ce n'est pas tout. L'ouvrage de Séguin cité plus haut est réédité en 2017 par les Éditions Septentrion. C'est toujours un ouvrage intéressant, que j'ai relu avec intérêt, et un beau livre en plus¹⁷. J'ai été alors un peu déçu, mais pas autrement surpris ou choqué, de constater que l'erreur de l'édition originale était reprise intégralement. Visiblement, ma mise au point de 1982 n'avait pas percolé. L'erreur était devenue vérité, en quelque sorte.

2019: Les Filles du Roy s'en mêlent... ou s'emmêlent.

Non seulement l'erreur n'a pas été corrigée par la réédition du livre de Séguin, mais elle poursuit sa carrière. Elle est en effet reprise dans un livre tout récent, *Les Filles du Roy, pionnières de la Seigneurie de La Prairie*¹⁸, publié par la Société d'histoire des Filles du Roy, dont je suis aussi membre. Un livre formidable, soit dit en passant, dont je recommande la lecture à tous ceux que le sujet intéresse.

Avant de traiter de chacune des Filles du Roy de Laprairie, l'auteur mentionne leurs conjoints, dont évidemment Pierre Roy. Sans mention de la source sur ce point précis, voici ce qui est dit de ce dernier:

«En 1663 (sic), Pierre Roy dit Saint-Lambert, un habitant de l'île Jésus et futur époux de Catherine Ducharme, Fille du Roy, s'éprend de Marie Barbe Théodore dit Masson, une jeune femme mariée à laquelle il veut ravir

¹⁴ Ducharme, Pierre: *Mon ancêtre fut-il coupable de libertinage?* Mémoires de la S.G.C.F, cahier 152, printemps, 1982.

¹⁵ Ducharme, Pierre: *La prodigieuse famille de Pierre Roy et Catherine Ducharme*. Les Souches, vol. 3, no 2, mars 1998.

¹⁶ Langlois, Michel: *Dictionnaire biographique des ancêtres Québécois 1608-1700*, v. 4, p. 310-31. Éditions du Miton, 2001.

¹⁷ Robert-Lionel Séguin: *La vie libertine en Nouvelle-France au XVII^e siècle*. Septentrion 2017. ISBN 978-2-89448-966-9.

¹⁸ *Les Filles du Roy, pionnières de la Seigneurie de La Prairie*. Éditions Septentrion, 2019, p. 73-74.



son honneur. Comme cette dernière refuse de céder à ses avances, à l'occasion de la messe dominicale, Roy la traite de putain et menace publiquement de lui couper le nez pour ensuite la tuer à coups de fusil. Pire encore, le même individu se vante d'avoir séduit plusieurs femmes de Lachenaie et de Repentigny ainsi que d'avoir fait un enfant à une femme mariée.

Toute l'affaire est amenée devant l'intendant de Meulles devant lequel plusieurs témoins viennent corroborer les faits reprochés à Roy. Convaincu du comportement fautif de l'accusé, Jacques de Meulles le condamne à faire amende honorable auprès de Marie-Barbe Théodore au sortir de la grand-messe. Il devra de plus verser une somme de dix livres à consacrer aux dépenses de l'église».

D'entrée de jeu, disons que ce qui précède reprend en gros le texte de Robert-Lionel Séguin, avec une coquille manifeste: en 1663, Pierre Roy n'est pas encore en Nouvelle-France, l'intendant de Meulles non plus, et Marie-Barbe Théodore dite Masson n'avait que trois ans. Quoiqu'il en soit, cette nouvelle publication accroît encore la crédibilité de l'erreur initiale de 1972.

2021: Les captives de Deerfield contribuent à la méprise !

Moins de deux ans plus tard, un article de la revue *Mémoires* va plus loin. Dans un article portant sur l'une des captives enlevées lors du fameux raid franco-amérindien sur Deerfield en 1704, Élisabeth Casse (ou Corse), laquelle est une ancêtre de l'auteur de cet article, qui écrit ceci:

*«En mai 1710, Elizabeth obtient la nationalité française sous le nom de Coss. Vers 1711, âgée de seulement 15 ans, elle aura une rencontre intime, vraisemblablement involontaire, avec un homme de son entourage qui se terminera par la naissance d'une fille nommé Marie-Françoise Casse, née de père inconnu le 20 avril 1712 à La Prairie. Elle décédera le 26 avril au même endroit [on parle ici de l'enfant]. **Certains documents historiques amènent une forte présomption sur Pierre Roy comme géniteur de cette fille, car c'est chez lui qu'Elizabeth Corse était hébergée depuis son arrivée en Nouvelle France. Voici un énoncé assez percutant qui***

appuie cette thèse¹⁹». Puis l'auteur reprend intégralement le texte du livre sur les Filles du Roy précité (y compris l'erreur sur la date).

Ainsi donc, parce que Pierre Roy No 2 a été reconnu coupable d'une agression sexuelle à l'Île Jésus en 1683, il attribue en 1711 à Pierre Roy No 1, le viol d'une toute jeune femme qui était hébergée chez lui. Pour dire le moins, il s'agit ici de culpabilité par association. Contacté, l'auteur de cet article, Monsieur Guy Robert, a reconnu l'erreur et, le 16 mai 2021, a fait parvenir au rédacteur des *Mémoires* le court texte suivant:

J'ai été informé d'un texte de monsieur Pierre Ducharme faisant état d'une situation d'homonymie dans l'identification de Pierre Roy, époux de Catherine Ducharme, comme géniteur probable de Marie-Françoise Casse, fille d'Elizabeth Casse (Corse) et née de père inconnu le 20 avril 1712 à La Prairie. Je me range aux arguments de monsieur Ducharme quant à l'identification erronée de ce Pierre Roy par la source qui nous servait de référence pour cette affirmation.

Toutefois, cette source erronée n'exonère pas un homme de la maisonnée de Pierre Roy, époux de Catherine Ducharme, d'être le géniteur de Marie-Françoise Casse. En effet, Elizabeth, âgée de 15 ans à l'époque, habitait à La Prairie chez Pierre Roy depuis 7 ans déjà depuis sa capture à Deerfield en la Nouvelle-Angleterre.

À l'évidence, on ne peut blâmer M. Robert d'avoir utilisé une source qu'il pouvait croire crédible; il a cependant erré en extrapolant les faits survenus en 1683 à 1711. Il a cependant raison sur un point: une naissance implique forcément un géniteur, la fécondation in vitro n'existant pas encore en 1711! On ne peut donc exclure en effet que ce «géniteur» ait demeuré dans la maison de Pierre Roy. Ce dernier avait 68 ans en 1711; cependant il a eu 10 fils, dont peut-être 4 ou 5 demeureraient encore à Laprairie, et on sait qu'il a eu aussi des engagés.

Cependant d'autres géniteurs peuvent être aussi pointés du doigt. Au premier chef, P(ierre) Brion (ou Brignon), habitant de Laprairie, qui est le seul témoin au baptême de la petite Marie-Françoise, à part le parrain Clément Leriger et la marraine Marie Leber. On pourrait aussi

¹⁹ Robert, Guy : *C'était Élisabeth Casse en Nouvelle-France*, S.G.C.F. : Mémoires, cahier 307, printemps 2021, pp. 63-67.



soupçonner Jean Dumontet dit Lagrandeur, qu'Élisabeth épouse le 1712-11-06, sept mois après le décès de sa fille anonyme. À ce propos, il convient de signaler que Pierre Roy (le père ou son fils, ce n'est pas indiqué) est présent à ce mariage, de même que son fils Jacques Roy; on imagine que si le violeur de la mariée avait été un membre de la famille Roy, ils auraient tous deux évités de se présenter à ce mariage. À noter: Jacques Roy lui-même épouse une captive de Deerfield deux semaines plus tard.

Le rédacteur des *Mémoires* a convenu de publier cette mise au point dans un numéro à venir de cette revue. Une mise au point qui se retrouvera probablement quelque part dans un bas de page où elle passera sans doute inaperçue. Faute d'espace, il n'a pas jugé bon de publier cet article reprenant tout le dossier, ce qui me déçoit mais que je comprends, et qui explique la raison pour laquelle vous le lisez dans un autre périodique.

Conclusion

Depuis près de 30 ans, j'ai tenté de démontrer que l'information concernant une implication de mon ancêtre Pierre Roy de Laprairie dans une agression sexuelle survenue en 1683 à l'Île-Jésus est erronée, puisqu'elle implique un autre Pierre Roy. Visiblement, je n'y suis par parvenu jusqu'à ce jour.

Une première conclusion que je tire de ce parcours de combattant est que la présence d'une information dans un livre, même sérieux et bien documenté, ne garantit en aucune façon son exactitude. Comme disait mon grand-père imprimeur, Émile Roy, évidemment descendant de Pierre Roy de Laprairie, le «*papier ne refuse pas l'encre*».

La seconde conclusion est qu'il est presque impossible qu'un ouvrage qui traite d'un grand nombre de personnages ne contienne pas des erreurs. Rédiger l'histoire d'une seule famille peut requérir des dizaines d'heures de recherches; faire l'histoire de toute une cohorte exige des années et des sources blindées.

Troisième conclusion: si une information paraît surprenante, il ne faut surtout pas hésiter à retourner à la source et même à trouver une autre source traitant du même fait, ce qui est heureusement de plus en plus facile aujourd'hui.

Enfin, quatrième conclusion, pour qu'un écrit de correction soit pris en compte, il faut lui donner un titre explicite, comme par exemple mentionner spécifiquement le nom de la personne sur laquelle il porte. Ce que je n'avais pas fait en 1982.

Quoi qu'il en soit, dans le cas présent, j'ose espérer que la présente publication mettra un terme à une accusation qui ne concernait pas Pierre Roy de Laprairie, qu'elle empêchera sa recirculation dans d'autres articles ou livres, et enfin qu'elle évitera toute autre accusation basée sur l'erreur initiale. Qui sait, si on laisse aller les choses, de quel autre méfait pourrait-il être accusé ?

Notez que dans toute cette démarche mon but n'était que de rétablir la vérité dans ce cas précis. Toutefois, personne n'a de contrôle sur ce que ses ancêtres ont dit ou fait. Qu'ils aient été honnêtes ou non, courageux ou non, leurs descendants doivent vivre avec la réalité.

Quoi qu'il en soit, sur ce point du moins, l'honneur de mon ancêtre Pierre Roy est sauf. Honni soit qui mal y pense!

* * * * *

Cet article a paru dans Les Souches, vol. 26, no 1-2, printemps-été 2021, pages 24-27



COMMUNIQUÉ — POUR DIFFUSION IMMÉDIATE

Passeurs de mémoire et ses nouveaux Marqueurs Familles

La Pocatière, le 7 juillet 2021 — **Parcours Fil Rouge dévoile aujourd’hui trois nouveaux Marqueurs Familles**

Les trois nouveaux *Marqueurs Familles* participent, avec les quatre ayant été dévoilés à l’été 2020, à la redécouverte de figures inspirantes et de modestes oubliés des 24 familles *Passeurs de mémoire* du Kamouraska et de la Grande-Anse et enrichissent l’expérience des 24 circuits virtuels passeursdememoire.com qui racontent l’histoire de plusieurs familles de la région. Située sur la terre d’un ancêtre, à l’endroit où le premier d’une lignée a naguère établi sa demeure, cette trace tangible donne l’impression d’être près de l’ancêtre qui a marqué le territoire de sa présence aux premiers temps de la colonie.

Cette deuxième cohorte de *Marqueurs Familles*, comprend le *Marqueur Lévesque-Chevalier*, ancré dans la terre de Robert Lévesque sur le chemin du Sud-de-la-Rivière à Rivière-Ouelle, le *Marqueur Michaud-Asselin* qui se trouve sur la terre de Pierre Michaud à Saint-Germain-de-Kamouraska et le *Marqueur Pelletier-Langlois* situé à Saint-Roch-des-Aulnaies, tout à côté de la terre du pionnier Jean Pelletier, sur celle de son fils Charles.

Nous disons souvent que les associations de familles ont une grande importance dans l’avancement des recherches généalogiques au Québec. Situées au centre d’un immense réseau, leur intérêt pour *Passeurs de mémoire* ne se dément pas et la réalisation de ces marqueurs a été rendue possible grâce à la contribution financière de l’Association Lévesque Inc. et de ses donateurs, de l’Association des familles Michaud inc. et de ses donateurs et de l’Association des familles Pelletier. La création de ces trois nouveaux marqueurs résulte également de la collaboration des municipalités de Rivière-Ouelle, Saint-Germain-de-Kamouraska et Saint-Roch-des-Aulnaies, des propriétaires des sites et de Groupe GID avec Parcours Fil Rouge.

Afin de créer un lien entre le monde virtuel et le monde physique, un code QR réfère le promeneur vers des contenus complémentaires disponibles sur le site Web Parcours Fil Rouge.

À propos

Parcours Fil Rouge, promoteur de *Passeurs de mémoire*, œuvre à la mise en valeur de ce qui singularise un lieu, une communauté. La reconnaissance, l’appropriation et la transmission de ce qui distingue et différencie sont au cœur de la mission que poursuit Parcours Fil Rouge. Le conseil d’administration peut compter sur l’expertise d’historiens, d’enseignants et d’experts dans divers domaines et sur une équipe dédiée. Pour en savoir plus, [cliquez ici](#).

-30-

Personne-ressource : Johanne Dubé, coordonnatrice, 418 714-6640/johannedube@filrougeinc.com



30^e RASSEMBLEMENT ANNUEL DES MARTINEAU D'AMÉRIQUE
À la mémoire de notre fondateur, le shawiniganais Roger St-Onge
SAMEDI, LE 11 SEPTEMBRE 2021
à Shawinigan, en Mauricie

VOTRE PROGRAMME de LA JOURNÉE

09h30 : Accueil (inscription, café, eau, retrouvailles).

Lieu : Auberge Gouverneur, salle Alcan.

Adresse : 1100 Promenade du St-Maurice, Shawinigan, Québec, G9N 1L8

Stationnement : entrée à la droite de l'Hôtel.

10h30 : 30^e Assemblée générale annuelle (voir l'ordre du jour en page 12).

11h30 : Pause : Hommage à Roger St-Onge. Prix de présence.

12h00 : Dîner chaud (3 choix de menu). Note : Vins et alcools non inclus.

12h30 : Conférence de Monsieur Mario Lachance, historien, président d'appartenance Mauricie, ayant pour thème « La naissance et l'histoire de Shawinigan et le rôle du pionnier Antoine St-Onge et de ses fils dans son évolution ».

14h00 : Fin de la conférence et déplacement vers la Cité de l'Énergie.

14h30 : Visite guidée par Monsieur Mario Lachance à la Cité de l'Énergie.

16h30 : Fin de la journée - Activités libres pour ceux qui souhaitent découvrir la région.

EXPOSITION DE MATÉRIEL GÉNÉALOGIQUE

De votre côté, si vous avez du matériel généalogique et/ou des photos que vous souhaitez exposer?
Apportez-les pour partager vos documents et souvenirs de famille.

Arrivez avant 10h00, pour avoir le temps de les exposer.



Les fils d'Éléonore

Par Michel Bérubé

Quand il est question de l'histoire d'Angleterre, il est possible de retrouver çà et là des traces de la domination française qui a marqué ce royaume au Moyen âge. J'en vois un bel exemple dans les armoiries ci-jointes des Nelson qu'il ne faut pas confondre avec les Neilson (fils de Neil). Ce qui frappe surtout dans l'écu, l'élément central de ces armoiries, c'est la présence, non pas d'une, mais de trois fleurs de lys.

Nelson signifie « fils de Nel » alors que Nel est reconnu comme une abréviation pour Éléonore. Il y a eu plusieurs Éléonore qui ont marqué l'histoire de l'Angleterre à l'époque où le royaume était dominé par des Français provenant principalement de Normandie, mais aussi de l'Anjou, du Poitou et du reste de l'Aquitaine.

La plus célèbre demeure Éléonore d'Aquitaine (aussi connu comme Alienor), née vers 1122 et décédée à Poitiers en 1204. Elle fut d'abord l'épouse de Louis VII, roi de France. Ce mariage de 1137 fut plus tard annulé par le pape à la demande d'Éléonore. Elle se remaria avec le futur roi d'Angleterre, Henri II, en 1152. Elle eut quatre fils dont les plus célèbres demeurent Richard Cœur de Lion, apparemment son préféré, et Jean Sans Terre, son cadet, que nous connaissons tous par la légende de Robin des Bois. Ils furent tour à tour roi d'Angleterre. Jean a cependant gardé une mauvaise réputation, notamment pour avoir perdu la Normandie aux mains du roi de France, ce qui mit fin en 1204 à l'existence d'un royaume anglo-normand. La dynastie des Plantagenêt continua cependant de régner dans l'île jusqu'en 1399.

Il y a eu également Éléonore de Provence (c. 1223-1291), épouse du roi Henri III et mère d'Édouard 1er.

Sa sœur Sanche de Provence épousa Richard (1209-1272) Plantagenêt, comte des Cornouailles, qui porta aussi le titre honorifique de roi des Romains à compter de 1257 (en lien avec le Saint-Empire germanique). Boniface, frère de Sanche, fut archevêque de Cantorbéry alors qu'un autre frère exerça le rôle de conseiller du roi. Les descendants des deux Éléonore dont nous venons de rappeler l'existence ont donc appartenu à une lignée royale.



Si les Nelson descendent eux aussi d'une Éléonore, c'est très certainement une personne d'une autre lignée. Elle portait un prénom qui devait être populaire à l'époque parmi les familles partisans du pouvoir royal alors exercé par des Français. Le nom de famille Nelson a ensuite été transmis à plusieurs descendants, dont un qui est célèbre dans l'histoire du royaume d'Angleterre, Horatio Nelson (1758-1805), vice-amiral britannique à la bataille de Trafalgar. En ce qui nous concerne plus précisément, il ne faut pas oublier le docteur Wolfred Nelson (1791-1863) qui, bien de né aux États-Unis, fut un des chefs patriotes

exilés après les événements de 1837-1838. Il revint plus tard ici pour devenir maire de Montréal en 1854. Son frère Robert Nelson (1793-1873), également médecin, mais aussi psychiatre, fut une figure de proue de la rébellion des patriotes. Il prononça même une déclaration d'indépendance du Bas-Canada en 1838 à titre de président du nouveau pays, lequel ne vit cependant pas le jour.

Il y a de quoi se demander si ces deux frères du nom de Nelson n'étaient pas au courant de leurs lointaines origines françaises!

J'ai retracé les noms de quelques miliciens qui ont servi sous les drapeaux au début du XIXe siècle. Parmi eux, des Bérubé ou des descendants de mère Bérubé.

En 1812, la belle-mère patrie, l'Angleterre, est en conflit avec les Etats-Unis, et comme le Bas-Canada est une colonie anglaise, on s'attend à ce que les américains exercent des représailles dans la “Belle Province”. Le gouverneur George Prevost ordonne donc une levée de miliciens pour supporter les soldats de carrière. On devait tirer au sort dans les paroisses environ un milicien sur cinq dans le but de les préparer pour le front.

Clément Gagnon de Rivière-Ouelle fut ainsi appelé sous les armes. Il est le fils de Germain Gagnon et de **Marie-Louise Bérubé**. J'ignore à quelle date Clément Gagnon dut monter aux barricades; cependant le 1er février 1815 (notaire François Letellier), il choisissait de se retirer, en désignant un remplaçant.

“Augustin Chamberland, garçon majeur de Rivière-Ouelle, s'engage envers Clément Gagnon aussi majeur, acceptant de remplir le devoir de milicien auquel il est tenu en vertu du commandement qui a été récemment fait pour une nouvelle levée de miliciens qui doivent servir dans le 3e bataillon de milice d'élite, actuellement à Yamaska (Saint-Hyacinthe), et dont le lieutenant est le colonel Guky et commandant; il remplace à tous égards Clément Gagnon en qualité de milicien pour 50 livres, dont 25 est donné, et le 25 restant, le sieur Germain Gagnon et dame Marie-Louise Bérubé, père et mère de Clément s'obligent le payer à Augustin Chamberland à sa demande...”

André Bérubé, fils d'Aristobule est “soldat dans le 104e régiment actuellement stationné à Kingston”. (Notaire François Letellier: 6-2-1815). Il était soldat dès 1812, donc à 19 ans, puisqu'on retrouve son nom sur la liste de paye des soldats du 25 septembre au 14 décembre 1812; il gagnait alors 10 livres, 5 chelins, 6 pences (Muster and Pay Lists; Archives publiques du Canada). Il était encore soldat en mars 1816.

André Bérubé est né le 11 février 1793 à Rivière-Ouelle, fils d'Aristobule (1752-1807), sergent de milice, et de Catherine Martin. (Catherine Martin est elle-même fille de Louis et de Marie-Josephte Bérubé). Comme Aristobule était décédé plutôt jeune, ses enfants mineurs avaient été placés sous la tutelle de leur oncle Nicolas-Régis Hudon, époux de Catherine Bérubé, en 1807. La veuve Catherine Martin épousera Étienne Gauvin, marchand à Québec, le 9 août 1808 à Rivière-Ouelle. C'est son beau-père Étienne Gauvin qui servira de procureur au soldat André Bérubé le 1er mars 1816 pour vendre sa part d'héritage à Jean Dubé.

André Bérubé épousera Françoise Durand à La Pocatière le 6 avril 1818; ils feront baptiser 3 enfants à Rivière-Ouelle. Le 104e régiment, originairement appelé le New-Brunswick Fencibles, avait été créé en 1792; renommé en 1808, il fut appelé au secours du Haut-Canada lorsque les troupes américaines se firent menaçantes dans la région des Mille-Iles. Ce régiment se disait “disponible pour servir à l'étranger” pour les meilleurs intérêts de sa gracieuse majesté britannique. Pendant l'hiver 1812-13, le 104e régiment est cantonné dans la région de Niagara. Après la guerre, il revint à Montréal où il établit une garnison sur l'île Sainte-Hélène.

La veuve **Monique Bérubé**, épouse de feu Jean Lindeau, s'adresse au seigneur Lauchlin Smith de La Pocatière, le 11 août 1815:

“...mère de feu Jean Lindeau, son fils milicien dans le 3e bataillon de la milice d'élite et tué dans la bataille de Châteauguay...(elle demande) de pouvoir et en son nom, recevoir telle somme d'argent, pension ou rente qui lui ont été allouées par l'acte de la 55e année du règne de Sa Majesté, pour déterminer le quantum de l'indemnité qui doit être alloué aux personnes dont les maris ou enfants ont été tués dans la dernière guerre avec les Etats-Unis d'Amérique... Fait en présence de Robert Dupont, maître d'école et de Germain Loof, cordonnier.”

Elle obtenait une réponse positive cinq jours plus tard (notaire F. Letellier: 16-8-1815); l'adjudant-général et lieutenant colonel des milices, François Vassal de Monviel, commissaire appointé par l'acte du 55e... lui obtenait “une rente viagère annuelle de 6 livres courant payable au premier mai... Laquelle rente a été accordée à la dite Monique Bérubé, attendu qu'elle dit déroger dans son esprit et pouvoir tenir lieu de la somme de 55 livres qu'ils lui avaient ci-devant allouées, laquelle somme demeure en pleine propriété au dit Monviel...”

À suivre en mars.

Ne semez point vos désirs sur les jardins d'autrui: cultivez seulement bien le vôtre. St-Frs. de Sale

Jean-Pierre Lindeau, fils, avait été appelé sous les drapeaux en mars 1813; Le 6 mars 1813 (notaire Pierre Garon), il abandonnait à Germain Dionne de Sainte-Anne *“un coffre rempli de hardes et linges... pour récompenser le dit cessionnaire des bons services qu'il lui a rendus, et de l'amitié qu'il lui a constamment marquée...”*

Le 3e bataillon de la milice d'élite, originairement appelé le Canadian Fencible Infantry Regiment, créé en 1803, était sous le haut commandement de Louis Gugy, député de Saint-Maurice; à Châteauguay, c'est le capitaine Daly qui commandait le troisième bataillon. Faisaient aussi partie de ce bataillon: Joseph Dubé, mineur, fils de Joseph de Kamouraska; et Henry Harwood, originaire d'Halifax, lieutenant dans le 3e bataillon. Ce dernier se convertit au catholicisme et vint prendre pour épouse, Marie-Marthe Larue, à La Pocatière, le 22-5-1821.

La célèbre bataille de Châteauguay, opposant quelque 400 voltigeurs canadiens, commandés par Charles-Michel de Salaberry, aux 7000 fantassins américains de Hampton eut lieu le 26 octobre 1813. Combat de 4 heures, où l'infériorité des combattants fut habilement compensée par une habile stratégie “à l'indienne”. C'est là que Jean-Pierre Lindeau laissa sa vie. Salaberry y aurait perdu 5 compagnons. Tués: deux capitaines, un sergent et deux soldats; treize blessés et quatre disparus.

On sait la glorieuse renommée de cette victoire étonnante et le prestige qu'en recueillit Michel de Salaberry dans tout le Canada français. Héros national avant Papineau! Vedette passée à la légende!

C'est sûrement dans le sillon du prestigieux héros de Châteauguay, que Louis Bérubé et M.-Angélique Caron, lors du baptême à La Pocatière le 20 mai 1820 décidèrent de nommer leur fils: **Salaberye** (sic) **Bérubé**. Amusant mémorial!

Monique Bérubé (1761-1821), fille de Mathurin Bérubé et de Marie-Madeleine Dionne avait épousé à La Pocatière le 26-10-1790 Joseph-Henri Lindeau (Linguedo), fils de Jacques et d'Élizabeth Louk, originaire de Berne, Suisse. François leur est né le 3-2-1793, puis Marcelline, le 21-10-1794, décédée à 20 ans le 17-1-1814. Je n'ai pas trouvé l'acte de sépulture de Joseph-Henri Lindeau. Quant à Jean-Pierre “Linguedo”, il peut s'agir du même personnage qui fut baptisé François en 1793.

La veuve Monique Bérubé-Lincto (sic) fut inhumée à La Pocatière, âgée de 65 ans, le 9 septembre 1821.

La guerre avait mis fin à toute descendance possible de cette famille canado-suisse.

Paul-Henri Hudon #1067

*Innoubliable est la demeure qui vit fleurir nos premiers jours! Maison des mères!
C'est toujours la plus aimée et la meilleure. Georges Rodenbach*

Trois frères Chabot ont épousé trois sœurs Boulet !

Saviez-vous que ce sont les 3 fils de :

Magloire Chabot (née le 2 novembre 1849 à Montmagny) qui avait épousé le 12 février 1877 à Saint-Thomas de Montmagny, Marie Coulombe (née à Montmagny le 25 novembre 1853)



Et les 3 filles de :

Louis Boulet (né en juin 1872) qui avait épousé le 14 janvier 1890 à Saint-Ignace-de-Loyola, Montmagny, Célestine Mercier (née le 25 juin 1867 à Cap-Saint-Ignace)

Voici les noms des couples qui ont uni leurs destinées.

Arthur Chabot (née le 20 novembre 1897 à Montmagny) a épousé le 7 janvier 1919 à Saint-Thomas de Montmagny, Marie-Eva Boulet (née le 23 janvier 1899 à Montmagny). De leur union sont nés :

Florence, Aurore, Jeannette, Germaine, Béatrice. Émile, Roger, Marcelle, Thérèse, Mariette, Rolande et Françoise.



Albert Chabot (né le 4 juin 1895 à Montmagny) a épousé le 12 octobre 1915 à Saint-Thomas de Montmagny, Marie-Annie Boulet (née 22 décembre 1896 à Montmagny) De leur union sont nés :

Paul-Émile, Jeanne-Aimée, Georgette, Fernande, Sabine, Blanche-Eva, Omer, Fernand, Jules, Gaston, Thomas, Suzanne et Monique.



Napoléon Chabot (née le 27 juin 1890 à Montmagny), a épousé le 20 juillet 1915 à Saint-Thomas de Montmagny, Marie-Alida Boulet (née le 17 avril 1891 à Montmagny) De leur union sont nés :

Yvonne, Maurice, Laurette, Antoinette, Marie-Ange, Robert, Laurent, Jean-Fernand-Raymond et Raymond.



De nos jours, il est plutôt rare de voir autant de similitudes au sein d'une même famille.

*Maryo Chabot
Tremblay*

NDLR : autre temps, autre mœurs...

La boulangère des années '30

Simone Gagnon-Cormier
Chapitre Est de l'Ontario/Outaouais

«*Mon vieux, oublie pas d'acheter de la fleur!*» C'est ainsi que maman rappelait à papa de rapporter du magasin la farine dont elle aurait besoin pour boulangier. À ma connaissance, maman a toujours utilisé la même farine, car elle disait qu'avec la même farine, la même levure, la même méthode, la même température, on ne manque jamais son coup. Et elle le manquait bien rarement. Au fait, je ne me rappelle pas d'avoir mangé du mauvais pain chez nous, sauf quand maman était malade. Même le boulanger pouvait manquer sa boulange.

Donc, papa revenait du village avec un sac de cent livres de farine qu'il fallait entreposer. Heureusement, maman avait une huche. Et quelle huche! Imaginez! Les deux bouts provenaient de la même pièce continue de beau pin blanc d'une largeur de 16 pouces, d'une hauteur de 30 pouces, et d'une épaisseur de 2 pouces. Chaque côté et le fond provenaient également d'une seule planche d'une largeur de 17 pouces, d'une longueur de 22 pouces et d'une épaisseur de ½ pouce. La farine reposait donc dans ce compartiment de 16 pouces par 18 pouces par 14 pouces. Puisque tout le bois de cette huche ne contient aucune partie du cœur de l'arbre, il faut convenir que ce beau pin blanc devait avoir 36 pouces de diamètre sur la souche. Donc déjà, en 1892, lorsque cette huche a été faite, cet arbre devait avoir plus de 150 ans. Le couvercle était fait de petites planches minces, qui, plus tard, ont été remplacées par du contre plaqué qui était moins flexible. Tous ces détails peuvent sembler anodins, mais ils sont véridiques puisque cette huche existe encore.

Papa versait donc la farine dans la huche. Cependant, il était difficile d'y faire entrer toute la quantité. Et maman, d'un geste familier aéra la farine en y enfonçant les doigts et les mains, ce qui permettait à la farine de pénétrer dans les trous et de faire de l'espace pour le reste.

La huche était placée à une assez faible distance du poêle. Ceci permettait de conserver la farine à une température uniforme été comme hiver. Même farine, même température, voilà donc deux conditions remplies pour faire du bon pain. Pour ce qui est de la levure, troisième condition, maman employait toujours de cette levure comprimée, achetée à la livre, je crois. Maman la conservait dans un

endroit approprié et s'assurait, avant de commencer, que la levure ne s'émiette pas, car c'était un mauvais indice. Je la vois encore la sentir pour s'assurer que son odeur caractéristique ne mente pas.



Donc, maman prenait son grand bol en terre cuite contenant la levure préparée qu'elle avait préalablement placé sur le réchaud du poêle. Elle y ajoutait du lait, du beurre fondu et du sel, puis elle mesurait la farine. Elle ajoutait la farine au liquide et mélangeait le tout avec sa grande cuillère d'étain. Elle prenait la précaution de ne pas ajouter trop de farine car elle voulait que la pâte soit légère sans coller aux doigts. Si nécessaire, elle ajoutait encore un peu de farine en évitant, encore une fois de trop durcir la pâte. Évidemment avec l'expérience et le temps, elle connaissait tous les trucs du métier. Puis elle mettait la pâte dans la huche pour éviter les courants d'air. Il faut dire qu'avec les nombreux enfants dans la maison, il y en avait des courants d'air!... Au bout de deux à trois heures, quand la pâte avait atteint le double du volume, elle enlevait le couvercle de la huche, le tournait à l'envers, y transférait la pâte et commençait le pétrissage. Puisque la farine était toute à la même température, elle pouvait utiliser la farine de la huche pour aider au pétrissage.

Je me dois d'expliquer le pétrissage. Cette méthode permet de distribuer également les éléments qui entrent dans la composition de la recette, d'aérer la pâte, ce qui a pour effet d'aider le levain. Maman la pétrissait de la partie supérieure de la paume de la main, et non avec les doigts. Plus elle pétrissait, plus la pâte blanchissait. Je ne saurais expliquer pourquoi. Puis elle remettait la boule de cette pâte à l'aspect de velours, dans son immense bol brun, le couvrait d'un linge blanc propre et laissait encore lever au double du volume.

Arrivait le moment du moulage. Maman disait qu'il ne faut pas, alors, manier la pâte à l'excès. Mieux valait aussi éviter d'ajouter de la farine. Voilà pourquoi elle utilisait le couvercle de la huche (tourné à l'envers) pour finir le travail. À l'aide de son grand couteau, elle tranchait des pièces qui, une fois formées, avaient déjà l'aspect d'une miche. Elle plaçait délicatement le point de jonction sous le pain, dans un moule et laissait encore lever avant de le mettre au fourneau du poêle à bois.

Comment s'assurer de la bonne température? Choisir le bois qui assure une chaleur continue et modérée. Si le four est trop chaud, il se forme une croûte prématurée qui empêche le pain de lever convenablement. On doit se rappeler que la pâte doit continuer à lever encore une quinzaine de minutes au four avant la cuisson. Donc, sans thermomètre, il fallait y aller au pif, soit au toucher. En mettant la main dans le four pour environ une demi-minute, on peut savoir si la température est propice. Si on peut facilement endurer la chaleur et si on sait qu'on pourrait y garder la main plus longtemps, ce doit être correct. Donc, le pain cuit.

Sitôt cuit, le pain est retiré des moules et renversé sur la huche couverte d'un linge blanc. Quel arôme!

Ça vous chatouillait les narines et flattait les papilles gustatives. Chacun cherchait à en avoir une tranche épaisse, molle, chaude, odorante et combien savoureuse. Combien de fois, nous, les enfants, avons-nous mangé un pain entier avant que ce pain ait eu le temps de refroidir complètement. Il faut dire à notre décharge que nous étions nombreux mais aussi, peut-être, un peu gourmands. Qui d'ailleurs eut pu résister? J'ai encore à la bouche le bon goût de ce pain que nous mangions avec du beurre que maman faisait. Le morceau de beurre y fondait et imprégnait la grosse tranche de pain d'une saveur indescriptible. On croquait à belles dents pendant que maman nous regardait d'un air réjoui et heureux. Son bonheur, à ce moment-là, c'était de nous voir apprécier le bon pain et le bon beurre qu'elle faisait de main de maître.

Quelle bonne mère maman était! Quelle cuisinière et quelle boulangère aussi!

Tiré de : *La Gagnonnière*, février 2008



Jour de l'émancipation — le 1^{er} août

Le 24 mars 2021, la Chambre des communes a voté à l'unanimité pour que le 1^{er} août soit officiellement désigné Jour de l'émancipation. Ce jour-là, en 1834, la *Slavery Abolition Act* Act de 1833 (loi sur l'abolition de l'esclavage) est entrée en vigueur partout dans l'Empire britannique.

Les Canadiens ne savent pas toujours que les personnes noires et autochtones ont déjà été soumises à l'esclavage sur le territoire qui est aujourd'hui le Canada. Les personnes qui ont lutté contre l'esclavage ont joué un rôle essentiel dans la formation de notre société pour qu'elle soit aussi diversifiée qu'elle l'est aujourd'hui.

Voilà pourquoi, le 1^{er} août de chaque année, les Canadiens sont invités à mener une réflexion, à se conscientiser et à s'engager dans la lutte continue contre le racisme et la discrimination à l'égard des communautés noires.

Le Jour de l'émancipation met en valeur la force et la persévérance des communautés noires au Canada.

L'esclavage au Canada

La traite transatlantique des esclaves a causé la mort de millions des personnes africaines et de leurs descendants. Ils sont nombreux à avoir perdu la vie dans la résistance, lors des longues distances parcourues jusqu'aux navires d'esclaves, ou encore à cause des mauvais traitements et de la malnutrition pendant la traversée de l'Atlantique. On estime que plus de deux millions de personnes africaines sont morts durant ce déplacement forcé. Au bout du compte, la plupart des 12,5 millions d'africains en esclavage ont été transportés vers l'Amérique latine et les Caraïbes, alors que 6 % ont été amenés en Amérique du Nord.

Une fois débarqués en Amérique du Nord, les esclaves africains et leurs descendants étaient forcés à travailler dans les champs, d'effectuer des travaux manuels et de

travailler dans des maisons comme domestiques. Contraints de changer leurs noms, de renoncer à leur foi, de renier leur culture et de cesser de parler leur langue maternelle, les personnes en esclavage ont été soumises à la torture et aux mauvais traitements les plus violents, tous imposés par la loi.

Dans son ouvrage *Deux siècles d'esclavage au Québec*, Marcel Trudel, historien québécois, estime qu'entre 1671 et 1831 près de 4 200 personnes en esclavage se trouvaient dans la région du Canada appelée la Nouvelle-France, et plus tard, le Haut-Canada et le Bas-Canada. Au début, environ deux tiers de ces personnes en esclavage étaient des personnes Autochtones, et un tiers étaient d'ascendance africaine.

Après la colonisation du Haut-Canada par les Britanniques, le nombre de personnes africaines et leurs descendants qui étaient en esclavage a considérablement augmenté, car on estime à 3 000 le nombre d'hommes, de femmes et d'enfants d'ascendance africaine réduits à l'esclavage qui ont été transportés en Amérique du Nord britannique. Ces esclaves ont fini par être plus nombreux que les autochtones en esclavage. De nombreuses personnes noires en esclavage ont résisté en fuyant le Haut-Canada pour se réfugier dans un territoire appelé le Territoire du Nord-Ouest, lequel regroupait le Michigan et l'Ohio, ainsi qu'au Vermont et dans l'État de New York, où l'esclavage avait été interdit à la fin du XVIII^e siècle.

Les Loyalistes noirs et les Marrons

Entre 1783 et 1785, plus de 3 000 personnes noires sont arrivés en Nouvelle-Écosse à la suite de la Révolution américaine et de la migration des Loyalistes. Ils avaient prêté le serment d'allégeance à la Couronne britannique et avaient décidé de fuir l'Amérique en révolution. Ces personnes forment le groupe le plus nombreux de personnes nées en Afrique et d'ascendance africaine à s'être rendu en Nouvelle-Écosse dans l'histoire de cette



province. Malgré les promesses de prospérité, bon nombre d'entre elles se sont vu refuser l'accès à des terres cultivables. En outre, le racisme, les pénuries de nourriture et de vêtements et d'autres conditions éprouvantes, comme la famine et l'exploitation, les ont accablés. Plusieurs centaines de Loyalistes noirs – libres et en esclavage – et d'ascendance africaine en esclavage ont par ailleurs été conduits dans le Bas-Canada.

En 1796, près de 600 personnes, connues sous le nom de *Marrons*, ont été déportées de la Jamaïque vers la Nouvelle-Écosse, après avoir mené une rébellion contre le gouvernement colonial. Bon nombre d'entre eux ont construit la troisième fortification de la Citadelle d'Halifax et l'Hôtel du gouvernement. D'autres ont été intégrés à la milice locale pour protéger la Nouvelle-Écosse contre une invasion française redoutée. Après avoir déposé une pétition auprès des autorités coloniales pour quitter le territoire, 551 Marrons ont quitté Halifax pour Freetown, en Sierra Leone, en Afrique occidentale, où ils sont demeurés.

Le chemin de fer clandestin

En 1793, l'assemblée législative du Haut-Canada a promulgué une loi qui accordait l'abolition de l'esclavage progressive. En vertu de cette loi, toute personne en esclavage arrivant dans la province était automatiquement déclarée libre. De ce fait, jusqu'à la fin de la Guerre civile américaine en 1865, plus de 30 000 afro-américains en esclavage sont parvenus jusqu'au Canada grâce au chemin de fer clandestin. Ils se sont principalement établis dans le Sud de l'Ontario, mais d'autres se sont également installés au Québec et en Nouvelle-Écosse. D'autres migrations de personnes noires venant des États-Unis ont eu lieu durant la Guerre de 1812, lorsque plus de 2 000 réfugiés afro-américains sont arrivés en Nouvelle-Écosse et au Nouveau-Brunswick.

Esclavage des Peuples Autochtones

L'asservissement des Peuples Autochtones est un chapitre sombre de l'histoire du Canada. Les explorateurs

européens des XV^e et XVI^e siècles étaient réputés pour avoir enlevé des Peuples Autochtones et les avoir ramenés en Europe pour les soumettre à l'esclavage ou les exhiber. Du milieu du XVII^e siècle à 1834, on comptait 4 185 personnes réduites à l'esclavage. De ce nombre, 2 683 étaient des Peuples Autochtones. Le nombre d'autochtones en esclavage transportés au Canada français a seulement commencé à diminuer après 1750.

Les Peuples Autochtones n'avaient pas de droits fondamentaux et étaient traités comme des biens matériels, étant donné qu'ils étaient continuellement achetés et vendus. Le but premier de l'asservissement des Peuples Autochtones visait les travaux manuels et domestiques. La majorité des personnes réduites à l'esclavage étaient de jeunes femmes, dont l'âge moyen était de 14 ans. On rapporte que 57 % des Autochtones réduits à l'esclavage étaient des filles ou de jeunes femmes.

L'émancipation au Canada

La *Slavery Abolition Act* de 1833 a mis fin à l'esclavage dans l'Empire britannique le 1er août 1834 ouvrant la voie à la libération de plus de 800 000 esclaves africains et leurs descendants dans des régions des Caraïbes, d'Afrique, d'Amérique du Sud ainsi que du Canada.

Toutefois, pour la plupart des personnes en esclavage en Amérique du Nord britannique, cette loi n'a entraîné qu'une libération partielle : seuls les enfants de moins de 6 ans étaient libérés. Les autres personnes en esclavage devaient demeurer au service de leurs anciens propriétaires comme apprentis pendant 4 à 6 ans. Cette loi confirmait cependant que le Canada était un territoire libre pour les Afro-Américains réduits à l'esclavage. Ainsi, des milliers d'Afro-Américains sont arrivés sur le sol canadien entre 1834 et le début des années 1860.

Tiré de : <https://www.canada.ca/fr/patrimoine-canadien/campagnes/jour-emancipation.html>



Des nouvelles de *Passeurs de mémoire*

Découvrez nos nouveautés!

Nous pouvons dire que les choses évoluent dans le bon sens puisque cet été nous avons lancé la nouvelle version de notre site *Web passeursdememoire.com*, en y incluant les 24 circuits du Kamouraska et de la Grande-Anse en anglais, sous le titre *Trace my Roots*, et trois nouveaux *Marqueurs Familles* s'ajoutent aux quatre dévoilés l'an dernier, les marqueurs *Lévesque-Chevalier*, *Michaud-Asselin* et

Pelletier-Langlois.



Le site *Web passeursdememoire.com*, complètement repensé, offre une expérience plus conviviale et l'intégration des circuits *Trace my Roots* représente un ajout majeur comme vous pourrez le constater en cliquant [ici](#). D'un point de vue historique, le Kamouraska se démarque parce que bon nombre des colons ayant peuplé la Nouvelle-France s'y sont établis. Or, ces colons sont les ancêtres de milliers, voire de millions de personnes qui vivent aujourd'hui au Québec, ailleurs au Canada et aux États-Unis. Avec ces nouveautés, *Parcours Fil Rouge* sera en mesure de mieux répondre aux attentes des utilisateurs.

En plus des circuits

passeursdememoire.com, l'histoire des familles du Kamouraska et de la Grande-Anse est aujourd'hui enrichie par la découverte de sept *Marqueurs Familles* devenus des stations faisant partie des circuits *passeursdememoire.com* Lévesque, Michaud et Pelletier mais aussi Bérubé, Plourde et Soucy. Située sur la terre d'un ancêtre, à l'endroit où le premier d'une lignée a naguère établi sa demeure, cette trace tangible donne l'impression d'être près de l'ancêtre qui a marqué le territoire de sa présence aux premiers temps de la colonie. Aujourd'hui, avec l'ajout de trois *Marqueurs Famille*, *Passeurs de mémoire* confirme sa pertinence et son intérêt pour les communautés et pour les associations de familles qui œuvrent au jour le jour à valoriser l'histoire de leur famille et à la perpétuer.

Nous comptons sur vous pour faire connaître *Passeurs de mémoire* au plus grand nombre et relayer ces infos auprès de vos membres, vos équipes et vos partenaires, sur vos sites Web, dans vos bulletins et revues ...

Bon été !



Programme des prochains séjours généalogiques Racines Voyages

Bonjour,

À la croisée de l'histoire familiale et de l'expérience touristique, Racines Voyages vous propose des séjours en France hors des sentiers battus. Pendant 2 ou 3 jours, venez rencontrer d'autres passionnés de la généalogie, échanger sur vos découvertes et bénéficier de la présence d'un généalogiste professionnel.

Un programme atypique, unique vous est proposé pour les mois de septembre et d'octobre.

En bonus, que diriez-vous de passer du temps à découvrir les richesses authentiques du patrimoine normand, rencontrer les acteurs locaux, déguster des produits régionaux ? Je vous laisse découvrir le programme.

Les réservations ont démarré !

Bonne lecture et à très bientôt.

Marie-Claire PRESTAVOINE

racinesvoyages.com

